CONSEIL MUNICIPAL DU 25/11/2022

La séance débute à 20h10

M. Jean-Luc CHAVY donne pouvoir à M. Jordan CORNIAUX. Mme Marie-Claire LANDREVEAUX est absente.

M. Hervé GUILLEMIN est élu secrétaire de séance.

- 1)- Comme chaque année, le conseil a délibéré pour les fermages, les droits de pacage ainsi que la facturation pour la location des terrains communaux.
- 2)- La subvention à l'Amicale de St Martin pour aider à l'achat des cadeaux de Noël aux enfants est reconduite cette année.
- **3)-** Suite aux affouages réalisés dans le bois des Boulets, les stères ont été chiffrés : soit 34 stères pour M. Bruno MARECHAL. Pour rappel, le prix d'un stère a été fixé à 6 € par délibération en 2019.
- **4)-** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une subvention va être accordée afin de refaire la couche de roulement de la rue du Fief Perrot au niveau du bois des Riaux.
- **5)** Les colis des aînés seront distribués le samedi 17 novembre. Ce même jour se tiendra également l'arbre de Noël des enfants.
- 6)- La cérémonie des vœux du Maire et du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 27 janvier 2023 à 19h.
- **7)** Le conseil municipal décide d'adhérer au CEREMA (accompagnement sur les études de faisabilité des routes, ponts, bâtiments ...). La cotisation annuelle s'élève à 0.50 € / habitant.
- 8)- Le SYDESL questionne régulièrement la commune à propos de l'interruption de l'éclairage public une partie de la nuit. En effet dans le département, pratiquement l'ensemble des communes effectue une coupure et tous les distributeurs d'électricité incitent à économiser du courant.

Après échange et discussion, le conseil décide d'éteindre l'éclairage public de 23h à 5h du matin.

La séance se termine à 21H30.